



COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.....33  
Présents .....27  
Représentés .....2  
Absents .....4

-----  
Séance n° 2  
-----

**DELIBERATION N° 2015DEL-FIN-09**

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2015, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, le 31 mars 2015 à 19h00, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire.

**Sont présents :**

S. Daumin, H. Husson, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, N. Boudon, P. Blas, E. Lazon, C. Nourry, D. Lo Faro, C. Hervy, J.P. Homasson, N. Tchenquela, B. Lorand Pierre, R. Boivin, R. Roux, J. Ramiasa, H. Issahnane, A. Afantchawo, G. Suazo, S. Nasser, V. Phalippou, K. Ouzit, F. Sans, Y. Ladjici, A. Dapra, P. Komorowski

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Desmet représentée par A. Deluchat  
C. Régina représentée par N. Boudon

**Absents :**

P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Christian Nourry est désigné pour remplir cette fonction.

**OBJET :**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2015

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le projet de loi de finances pour 2015 ;

Vu le projet de budget primitif 2015 de la commune ;

Considérant que la commune doit adopter son budget primitif jusqu'au 15 avril de l'année en cours ;

Après avis de la commission municipale des finances, des investissements, du personnel et de la gestion patrimoniale ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Deluchat ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 26 voix pour, 3 voix contre (Y. Ladjici, A. Dapra, P. Komorowski) ;

Article unique : Approuve chapitre par chapitre, le budget primitif de la ville pour l'année 2015 qui s'établit à 52 696 202€ réparti comme suit :

- 44 263 163€ pour la section de fonctionnement
- 8 433 039€ pour la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par le biais du virement de la section de fonctionnement pour 3 622 913€.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits.

La Maire,

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture  
par télétransmission le 08.04.15.....  
et sa publication le 08.04.15.....





Ville de  
**Chevilly-Larue**  
Mairie - Institut

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Service Finances

Réf : sth

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

### RAPPORT DE PRÉSENTATION

**OBJET :** Vote du budget primitif de la commune - année 2015

#### 1°) ECONOMIE GENERALE 2015 :

C'est dans un contexte plus que jamais contraint et dégradé que les collectivités doivent élaborer leur budget primitif 2015. Les contraintes sont connues (baisses drastiques des concours de l'Etat en direction des collectivités, explosion des efforts de péréquation à la charge de ces dernières, incertitudes liées à l'émergence de la métropole du Grand Paris, réforme des rythmes scolaires, instabilité chronique des lois de finances, ...); les effets des crises passées pèsent sur une économie réelle qui peine à retrouver le chemin de la croissance, pérennisant d'autant les attentes des usagers toujours plus grandes à l'égard des collectivités.

Ce budget primitif 2015, marqueur des équilibres budgétaires d'une année « charnière » s'inscrit dans la trajectoire des précédents, à savoir offensif et résiliant; offensif car il cherche à préserver une offre de service de qualité dans un contexte difficile en renforçant les services existants, résiliant car il s'appuie sur une culture de gestion aujourd'hui avérée qui permet de délivrer des ressources propres en quantité suffisante nécessaires à la consolidation des services en place et à l'accompagnement et au développement de projets futurs inscrits au plan pluriannuel d'investissement.

Cette recherche permanente de la meilleure adéquation emplois-ressources aboutit au travers de ce budget à contrarier l'effet de ciseau déclenché par les facteurs exogènes à la collectivité que sont la raréfaction des ressources historiques évoquées ci-dessus et une production « communale » attendue en expansion par la population et donc des charges communales toujours plus élevées.

En progression de 3,7% à 52 696k€ par rapport au budget primitif 2014, le budget primitif 2015 autorise un autofinancement prévisionnel dégagé de 3 975k€ (+36,7%) sous l'effet conjoint d'un certain nombre de facteurs (maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, augmentation physique du stock de bases fiscales communales, augmentation de la pression fiscale à hauteur de +1%...).

En effet, aujourd'hui, les moteurs de cette bonne tenue sont à rechercher dans l'évolution favorable des recettes de gestion courante (+5,06% par rapport au bp2014 à 43 563k€) quand les dépenses de gestion courante s'inscrivent à 35 037k€ (+2,82%) hors dépenses de péréquation. A isopérimètre (hors reclassement de la subvention du SMSH en subvention de fonctionnement – elle était précédemment inscrite en subvention exceptionnelle), ces dépenses sont contenues à 34 904k€ (+2,43%).

La dynamique des recettes de gestion courante résulte principalement des évolutions des bases fiscales (des entreprises pour les bureaux et commerces d'abord abondant la cotisation foncière des entreprises et le foncier bâti), conséquence de la politique de développement économique menée par la ville ces dernières années (des ménages ensuite) avec la construction de programmes de logements nouveaux générant un complément de base de taxe d'habitation dans un premier temps, de base foncière ensuite.

La baisse des concours de l'Etat provoque un tassement des recettes « dotations et subventions » en fonctionnement (-2,5% à 10 346k€), la perte de DGF attendue (-9,97% à 7 147k€) est en partie

compensée par des financements en augmentation de la petite enfance et par l'adjonction des nouvelles ressources perçues du fonds d'amorçage et de la Caf dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

L'optimisation des autres dispositifs fiscaux (taxe locale sur la publicité extérieure par exemple, assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée ou encore taxe de séjour pour respectivement 220k€, 50k€ et 90k€) reste de mise et participe également de la croissance des ressources de gestion courante. Ce panier de ressources aujourd'hui pérenne s'enrichit de 2 nouvelles ressources en provenance de la géothermie (1/ redevance d'occupation du domaine public communal pour 54k€ en provenance du syndicat pour la géothermie, 2/ des dividendes en provenance du gestionnaire du réseau (Semhach) pour 50k€). A ces ressources pérennes, il convient d'ajouter un excédent reversé par le Sievd à la ville (250k€).

Enfin, la stratégie tarifaire qui perdure depuis plusieurs exercices et « recalibrée » à chaque printemps puis mise en œuvre à la rentrée de septembre favorise toujours l'accès aux activités pour le plus grand nombre, permettant d'accroître les fréquentations et donc in fine les facturations (+2,7% à 2 480k€).

Côté dépenses de gestion courante, les charges à caractère général, de personnel et de gestion courante évoluent respectivement de +0,21% à 8 512k€, de +3,78% à 23 039k€ et de -0,89% à 3 352k€ (hors reclassement subvention SMSH, +3,05% reclassement opéré). Toutes confondues (y compris charges financières et charges exceptionnelles), les dépenses réelles de fonctionnement ne progressent que de +1,85% hors péréquation par rapport au bp2014, montrant aussi la pertinence des différentes prospectives élaborées ces derniers mois bâties sur une évolution des charges réelles de fonctionnement inférieure à 2%, 2% étant le niveau atteint durablement ces dernières années. Cette évolution des dépenses réelles de fonctionnement (+1,85%) s'observe hors l'inscription exceptionnelle (125k€) relative au règlement d'un contentieux déjà provisionné.

Ce contrôle des dépenses réelles de fonctionnement permet d'amortir la forte montée en puissance de la péréquation (+23,5% à 3 832k€) qui obère considérablement la dynamique des recettes de gestion courante pointée ci-dessus ; en effet, retraitées de la péréquation, ces dernières ne progressent plus alors que de +3,57% à 39 731k€ (la dynamique se contracte de 29,4% sous l'effet de la péréquation passant de +5,06% à +3,57%).

Le programme d'équipement s'établit à 6 131k€ en contraction de -13,4% par rapport au budget primitif 2014 ; remboursement de la dette inclus, les dépenses réelles d'investissement ressortent à 8 333k€ (-7,9%).

Ces dépenses d'investissement sont financées pour 85,1% par des ressources propres (autofinancement, subventions d'investissement, dotations diverses) et pour le solde par recours à l'emprunt (14,9%).

A propos de la dette, 1/le remboursement en capital prévu au bp2015 (2 117k€) représente 7% de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (30 142k€) ; 2/le taux moyen attendu pour 2015 est de 3,27% ; 3/ sur la base du stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la capacité de désendettement ressort à 5,99 années sachant que les exécutions (les comptes administratifs) font systématiquement baisser ce ratio autour de 5 années.

Au 16 février 2015, la durée de vie résiduelle de la dette est de 16 ans et 7 mois, sa durée de vie moyenne (durée de vie nécessaire pour rembourser la moitié du capital appelée aussi vitesse moyenne de remboursement du prêt) est de 7 ans et 10 mois.

Le budget dédié aux dépenses de personnel s'établit à 23 039k€, soit une évolution globale de +3,78% par rapport au bp2014, conséquence principalement des variables explicatives suivantes :1/ évolution du glissement-vieillesse-technicité progression automatique de la carrière des fonctionnaires de +1,5%, 2/surcoût dû à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires + 1,4% (300k€) 3/ poursuite des 5 emplois d'avenir et la constitution d'une enveloppe de 68k€ au titre des élections départementales et régionales en mars et décembre 2015.

Quant au budget dédié aux associations, il s'établit à 2 601k€ pour la composante fonctionnement (refacturation des dépenses de personnel mis à disposition au Théâtre et au COS comprise, subvention au SmsH retraitée en fonctionnement pour la 1<sup>ère</sup> année) et à 101ke pour la composante projets.

L'approche prudentielle menée ces dernières années (772k€) autorise la ville à reprendre une partie de ces provisions (acquisitions foncières à venir, règlement contentieux passé) pour un montant de 350k€.

## 2°) LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT :

Le budget primitif de fonctionnement 2015 s'établit à 44 138k€, en progression de +5,9% par rapport à son homologue 2014.

Présentée conformément à la grille de lecture des conférences budgétaires, la revue s'opère dans l'ordre lexicographique, dépenses puis recettes.

### a/ Les services opérationnels :

#### ACTION SOCIALE :

Le budget 2015 dédié est quasi-stable (+0,5% à 386k€) toutes dépenses confondues ; aux côtés des actions habituelles et des dernières initiées (1/mise en place d'une permanence contre les violences faites aux femmes (15k€), 2/une participation de la ville à l'aide d'urgence pour le relogement des personnes en difficulté en partenariat avec l'AUVM – aide d'urgence du Val de Marne (3k€)) figure une action nouvelle (mise en place d'une prestation SOURLINE à destination des sourds et malentendants (5k€) proratisée sur l'année 2015) ; la subvention au CCAS incluse dans le budget ci-dessus est reconduite à l'identique (252k€).

Le financement est assuré majoritairement par les participations des usagers et des caisses de retraite (443k€), par les revenus du secteur logement pour 47k€, soit un financement global de 490k€ en légère baisse de 1,2%.

Masse salariale dédiée 2015 : 1 657k€

#### CONSERVATOIRE :

S'inscrivant à 81k€ (en progression de +2,5% par rapport aux inscriptions 2014 budget primitif+reports 2013), le budget du conservatoire propose des actions pédagogiques et/ou de diffusion conformément à ce qui se fait habituellement.

Côté Arts plastiques, les actions pédagogiques ressortent à 15k€, les actions de diffusion à 18k€. Le financement de ces 33k€ est assuré par les droits d'inscription attendus pour 27k€. Sont notamment proposées, les actions « Exposition des élèves de la maison des arts plastiques Rosa Bonheur », ou l'exposition « Quand la matière recyclée devient une œuvre d'art » ainsi que des acquisitions de petit matériel et outillage.

Côté Conservatoire de musique et danse, les 48k€ d'actions se répartissent à hauteur de 26k€ pour les actions pédagogiques et de 22k€ pour les actions de diffusion. Le financement s'opère à hauteur de 125k€ par les droits d'inscription, le solde (1k€) étant procuré par les recettes des concerts.

Les partenariats habituels avec le SMJ, la MPT, le théâtre ou encore Jazz à Chevilly se perpétuent selon les différents projets.

Parmi les actions envisagées, figurent notamment les actions « historiques » comme les classes musicales, l'atelier jazz, les concerts de la chorale et de l'orchestre du conservatoire ou encore la fête des musiques actuelles prévue le 21 juin 2015.

Le financement total s'établit donc à 154k€, en progression de +1,9% procuré majoritairement comme cela vient d'être dit par les droits d'inscription (153k€), et par des recettes diverses (cotisations, recettes de concert) pour 1k€.

Masse salariale dédiée 2015 : 1 043k€

## DEMOCRATIE LOCALE (Fonds quartiers 21) :

Bâti principalement autour des comités de quartiers (9k€) et de la soirée des associations (5k€), le budget dédié s'établit à 15k€.

## ECONOMIE :

S'établissant à 99k€ (stable par rapport au bp2014), ce budget intègre dans le dispositif des manifestations, « la fête de printemps » dont le coût est attendu autour de 19k€. Les autres initiatives (marchés campagnard et de Noël, veille et études économiques, développement des relations aux entreprises ou les brocantes) sont reconduites à l'identique.

A noter que les locations de stands sont attendues à hauteur de 4k€.

Masse salariale dédiée 2015 : 83k€

## ENSEIGNEMENT :

Ressortant à 682k€ en progression de +3,8%, le budget évolue à la hausse notamment sous l'effet de la prise en compte du changement des rythmes scolaires, la subvention à la Caisse des écoles demeurant quasi-inchangée à 92k€.

Les dépenses à caractère général expliquent l'essentiel de la hausse à 586k€ (+4,7%). Si les classes de découverte (+2,46% à 271k€) s'inscrivent en hausse, due pour partie aux frais de transport induits par les 3 classes de cirque supplémentaires, les centres de vacances demeurent stables à 76k€, quand les accueils de loisirs progressent fortement (+10,7% à 153k€ - les postes autres matériels et fournitures et les transports étant les principales composantes à la hausse).

Les fournitures de rentrée, les achats de vêtements ou encore les dépenses de structure (autres matériels et fournitures, entretien du linge...) sont quasi-stables respectivement à 53k€, 4k€ et 21k€.

Le financement dédié reste particulièrement solide et dynamique avec une cible à 1 531k€ portée par des participations des familles en hausse de +2,82% à 1 018k€ et par différentes subventions comme le fonds d'amorçage suite à la réforme des rythmes scolaires (69k€) et sbn corolaire CAF (60k€), les autres financements CAF PSO et contrat enfance demeurant en ligne avec l'exercice passé à 384k€.

Masse salariale dédiée 2015 : 4 116k€

A noter que le service Hygiène des locaux (anciennement dans le périmètre de la DST) figure dorénavant dans le périmètre de l'enseignement-enfance pour un montant de 73k€.

Masse salariale dédiée 2015 : 1 395k€

## ETAT CIVIL – ELECTIONS :

Stable à 10k€, ce budget concerne les affaires générales/Etat civil pour 5k€, le solde étant constitué des lignes élections, documentation générale et technique et cotisation au Sifurep.

Le financement (11k€) trouve son origine dans le renouvellement des concessions du cimetière et les redevances funéraires (7k€), le solde correspondant à la dotation de recensement attendue de l'Etat.

Masse salariale dédiée 2015 : 306k€

## MEDIATHEQUE :

Inscrit pour 170k€ et donc stable par rapport au bp2014 (+0,6%), ce budget s'articule autour de 3 projets majeurs (1/Chevilly ville du conte pour 8k€ (-42,8%), 2/plan lecture contrat territoire lecture pour 24k€ (0%), 3/lutter contre la fracture numérique pour 16k€ (-3,7%)) et s'enrichit des projets nouveaux suivants (objectif révision BEPC et BAC pour 2k€, projet autour de l'oralité pour les adolescents pour 2k€).

Les autres dépenses (de structure) progressent de +4,7% à 117k€, permettant d'alimenter notamment les fonds documentaires (livres, DVD, CDROM...) pour 63k€ et de réaliser des acquisitions de petit matériel (16k€ - étiquettes RFID, films pour couverture...) pour ne citer que les dépenses les plus significatives.

Le financement est procuré par Chevilly ville du conté et le plan lecture contrat territoire à hauteur de 29k€ (soit +15,2%).

Masse salariale dédiée 2015 : 867k€

## PETITE ENFANCE :

Le budget dédié pour l'ensemble des structures ressort à 150k€, en progression de +4,2%.

Toutes les structures reconduisent leur budget de fonctionnement à l'identique (47k€ pour le RAM, 18k€ pour la crèche Maison bleue, 9k€ pour la crèche familiale, 31k€ pour Gaston Variot) ; seules, les Petites colombes voient leur budget progresser de +3,43% à 30k€. Une nouvelle action fait son entrée « soutien à la fonction parentale » pour 4k€.

Le budget de la coordination s'inscrit en baisse de -1,19% à 10k€.

Le financement (participation des familles et CAF) s'apprécie de 21,9% à 2 290k€, exception faite de la crèche Maison Bleue en raison des ressources des familles qui sont moins élevées.

Cette progression est à mettre au compte des participations des familles (+5,6% à 439k€) et à la forte progression des financements aidés (+28,5% à 1 850k€), dont la cause principale est à rechercher dans le relèvement de la PSU calculée sur un tarif horaire qui bénéficie d'un relèvement (nouvelle lettre circulaire CNAF).

Masse salariale dédiée 2015 : 2 933k€

#### RELATIONS INTERNATIONALES :

La ville entretient ses partenariats avec les villes de Pougne Hérisson, Martorell, Hochdorf, Dieuk et Yen Bai avec échanges et/ou accueils selon les cas.

Les partenariats « tournant » au fil des années, 2015 favorisant les partenariats avec Hochdorf, Victoria pour respectivement 20k€ et 4k€. les autres partenariats s'inscrivent en baisse (Pougne, Martorell, Dieuk et Yen Bai pour respectivement -21%, -7%, -1,2% et -41,7%).

Le budget 2015 dédié ressort à 122k€ (stable par rapport à 2014).

Masse salariale dédiée 2015 : 131k€

#### RELATIONS PUBLIQUES :

S'établissant à 330k€, ce budget reconduit l'ensemble des actions déroulées ces dernières années ; le financement adossé ressort à 60k€ en baisse de -7,7% (baisse des locations de salles).

Masse salariale dédiée 2015 : 131k€

#### RESTAURATION :

Le budget dédié ressort en hausse de +2,9% à 936k€ ; parmi les actions qui « tirent » l'évolution à la hausse figurent les achats de denrées à 700k€ (+6%), soit un coût denrées/repas de 2,10€ pour une cible de 333 000 repas attendus ; en contrepartie, des économies sont attendues sur les conditionnements et produits lessiviels pour respectivement -8,7% à 26k€, -26,4% à 10k€. Un nouveau marché va par ailleurs être passé en 2015 pour les analyses bactériologiques (7k€).

La prestation de la diététicienne, le recours à l'association AEF et les divers contrats de locations complètent le dispositif. Comme maintenant chaque année, un certain nombre de projets sont fléchés agenda 21 (analyses bactériologiques, produits d'entretien, alimentation scolaire et à domicile pour la composante bio et commerce solidaire...).

Masse salariale dédiée 2015 : 1 373k€

#### JEUNESSE :

Le budget 2015 ressort à 214k€ ; majoré des 16k€ repris au projet de ca 2014, il s'établit alors à 230k€ en baisse de -3,36% ; l'ensemble des actions initiées ces dernières années sont toutes reconduites dans des formats quelquefois différents (séjours collégiens en hausse de +23,5% à 42k€, atelier HIP HOP en hausse de +32,2% à 21k€, atelier théâtre en baisse de -50,9% à 3k€...), y compris les aides dont le total ressort à 25k€ (au permis de conduire, à la première installation dans un logement, à la protection complémentaire santé aux jeunes étudiants chevillais âgées de 20 à 24 ans). Une action nouvelle vient enrichir l'offre de service (aide aux devoirs – révision des examens) pour un coût net de 1k€.

Le financement s'est nettement amélioré à 101k€ (+16%) ; parmi les projets qui contribuent à cette amélioration figure l'atelier HIP HOP (9k€ vs 1k€ en 2014) ; d'autres financements ont été améliorés sur certains autres projets (séjours collégiens, séjours lycéens, atelier cirque). Ces 3 projets et les espaces collégiens et lycéens constituent les plus gros pourvoyeurs de recettes.

Masse salariale dédiée 2015 : 534k€

#### SPORTS :

Ressortant en baisse de -4,4% à 87k€, le budget des sports est un budget de reconduction ; composante principale, la maintenance des installations sportives et de la piscine représentent 65,5% du bp2015, soit quasiment les 2/3 du fonctionnement ; le solde est consacré aux différentes actions (soirée des sportifs, boucles chevillaises, participation à la fête communale, journées scolaires sportives ou encore forum des sports ou les Planches été 2015...).

Les ressources collectées se tassent à 111k€, soit -1,8% (sont concernées les entrées piscine pour -2,9% à 73k€) quand les locations des installations progressent de +1,9% à 38k€.

Masse salariale dédiée 2015 : 1 284k€

#### TRANQUILITE PUBLIQUE :

Le budget ressort à 24k€ ; l'élément structurant (la brigade équestre) est revu à la baisse (-51% à 12k€) puisque il est prévu de ne la faire fonctionner que sur 6 mois, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre. Les autres actions qui représentent 50% du budget concernent principalement le dispositif à déterminer susceptible de se substituer à l'APSCAR qui a disparu au 31 décembre 2014 (5k€) et les dotations vestimentaires (6k€).

Masse salariale dédiée 2015 : 407k€

#### AMENAGEMENT, HABITAT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

S'établissant à 95k€ en recul de -33%, le budget se contracte sous l'effet de la non-reconduction de la contribution au SAF (-40k€), les autres projets structurants que sont la gestion locative, les frais de procédure patrimoniale baissent respectivement de -22,2% à 43k€ et de -18,7% à 7k€. A noter que les projets « animation relais-énergie et autres actions autour du développement durable » et « développement des énergies renouvelables » sont inscrits pour 16k€ et 10k€. Pour la 1<sup>ère</sup> action citée, il est prévu de rechercher un financement à hauteur de 8k€ auprès des partenaires (SEMHACH, fonds chaleur...).

Masse salariale dédiée 2015 : 267k€ (inclus direction DAHDE)

#### b/ Services supports :

##### COMMUNICATION :

Le budget primitif 2015 demeure stable et s'inscrit à 365k€ (-0,8%) ; la déclinaison reste la même que celle qui préfigurait le bp2014, un nouveau projet (démocratie participative/proximité) fait néanmoins son entrée pour 4k€ ; en tant que fonction support, le périmètre couvre l'ensemble des actions dédiées ou transversales.

La vente d'espaces publicitaires est attendue pour 35k€, en ligne avec les prévisions précédentes.

Masse salariale dédiée 2015 : 606k€

##### DOCUMENTATION :

Le budget dédié 2015 ressort à 18k€ ; archivage, documentation et gestion électronique restent au menu de l'exercice 2015.

Masse salariale dédiée 2015 : 134k€

##### DST :

Budget le plus structurant par ordre d'importance puisqu'il représente près de 50% des dépenses à caractère général, ce budget qui consolide les secteurs de l'environnement, la logistique et le patrimoine bâti ressort à 4 175k€ (+0,86%).

Ce budget repose principalement sur le duo déchets/fluides (63,5% du budget de la Direction des services techniques) pour respectivement 1 490k€ (+2,3%) et 1 163k€ (+3%) ; en ce qui concerne la partie déchets, la maintenance des bacs fait l'objet d'une inscription à hauteur de 17k€ qui explique 50% de la progression (33k€) du budget déchet. La composante fluides reste contenue sous l'effet du budget géothermie, la présente inscription restant inférieure à celle figurant au bp2013 (-5,5%). La baisse du baril devrait par ailleurs se traduire par une moindre consommation pour 2015.

Le secteur logistique voit son budget baisser à 497k€ (-6,8%), les économies dégagées se retrouvent dans la gestion du magasin (125k€, -7%) et dans celle du garage (265k€, -13%).

La veille et la valorisation rigoureuse des différents contrats participent aussi de cette bonne maîtrise des différentes composantes.



Le financement est assuré principalement par le secteur déchets qui procure une ressource de 2 101k€ (dont 1 850k€ au titre de la TEOM dont le taux reste inchangé (5,88%), 141k€ au titre de la redevance spéciale et 110k€ au titre des aides Eco-emballage).

Enfin un solde de recettes (33k€) participe au financement (locations antennes de téléphonie, refacturations diverses).

Masse salariale dédiée 2015 : 3 134k€

#### FINANCES :

Ce budget ressort à 297k€ (-6%) ; fédérant l'ensemble des dépenses transversales non affectées (affranchissement, télécommunication, frais de mission, cotisations diverses, fiscalité patrimoniale, indemnités...), ce budget s'inscrit en baisse, les principales composantes que sont les télécommunications (128k€) et l'affranchissement (92k€) étant parfaitement maîtrisées.

Les autres dépenses de gestion courante concernent pour l'essentiel les subventions de fonctionnement aux associations. Elles ressortent à 2 538k€ dans ce périmètre (refacturations des mises à disposition de personnel et reclassement SMSH inclus, ne sont pas traitées ici par exemple les subventions pour les coopératives scolaires ou encore celles dédiées aux relations internationales), complétant l'effort de la ville en direction des satellites autres que le CCAS et la Caisse des écoles qui dépendent eux des secteurs action sociale et enseignement enfance vus précédemment.

D'autres dépenses de gestion courante enfin (contingent incendie (302k€), admission en non-valeur et cotisations diverses (8k€)) figurent également sur ce secteur.

Dans la partie exceptionnelle, sont inscrites les subventions destinées à financer des projets particuliers ; budgétées à 101k€, elles soutiennent le tissu associatif dans l'accomplissement de projets débattus en conférences budgétaires puis en commissions. Comme cela a été précisé en page 2, figure dans cette partie, une dépense de 124k€ qui a fait l'objet d'une provision dotée en décembre 2011.

Côté recettes, les impôts et taxes constituent la première recette en terme d'importance (68% des recettes réelles de fonctionnement) ; ressortant à 14 197k€, la fiscalité entreprises se compose de la CFE (7 958k€) – pression fiscale de +1%, de la CVAE (6 239k€), de l'IFER pour 185k€ et de la TASCOM pour 21k€ ; l'autre composante qui concerne principalement la fiscalité ménages – pression fiscale de +1% - représente 12 940k€ (dont 4 891k€ pour la TH, 8 025k€ pour le FB et le solde pour le FNB et la taxe additionnelle correspondante (24k€).

La fiscalité indirecte (taxe sur les pylônes (54k€), taxe sur l'électricité (365k€), taxe additionnelle sur les droits de mutation (325k€), la taxe locale sur la publicité extérieure (220k€) et la taxe de séjour (90k€)) complète le dispositif.

Le rendement attendu brut tous impôts confondus (hors TEOM) ressort à 28 191k€ ; néanmoins, il faut rappeler que la péréquation attendue (FSRIF pour 593k€, FPIC pour 2 194k€, FNGIR et autres pour 1 044k€) va ponctionner 3 832k€, soit plus de 14% du produit fiscal attendu des impôts directs.

Côté dotations et compensations de l'Etat (23% des recettes réelles de fonctionnement), après avoir chiffré la contribution de la ville à la péréquation horizontale, les projections attendues en matière de péréquation verticales montrent que la ville « contribue » également fortement – baisse des dotations oblige - en ne percevant plus en 2015 qu'une DGF réduite de 993k€ (contribution au redressement des finances publiques 2015) soit un recul de -9,97% à 7 147k€. Cette contraction intègre aussi une baisse de -1,1% sur la composante compensation suppression part salaires à 5 864k€ qui vaut en structure 82% de la « nouvelle » DGF, et subit dans une moindre mesure la contraction de la composante part garantie (-6% à 345k€) ; les réductions des compensations DCTP (-21,3% à 92k€) et toutes celles qui précèdent, financent la DGF que l'Etat doit verser en plus à d'autres pour compenser les accroissements de population et le développement des intercommunalités.

La DSU devrait rester identique à l'année passée (81k€).

La composante allocations compensatrices baisse de -9,25% à 379k€.

Au final, l'ensemble du dispositif (dotation forfaitaire+DSU+allocations compensatrices) baisse de -9,8% à 7 607k€.

Masse salariale dédiée 2015 : 249k€

#### INFORMATIQUE :

Le budget dédié s'inscrit en baisse de -4,9% à 155k€ ; la physionomie du système d'information n'est pas modifiée, les maintenances étant reconduites modulo les révisions de prix ; la maintenance ressort à 89k€ (+1,8%), la maintenance des infrastructures à 18k€ (+10%)

Il faut rappeler que sur ce périmètre figurent aussi la téléphonie et la fibre optique.

La maintenance du parc informatique des écoles doit être reconsidérée avec à la clé, la possibilité de dégager des économies (-29,7% à 15k€).

Masse salariale dédiée 2015 : 332k€

#### PERSONNEL :

S'inscrivant à 174k€ (+1,8%), le budget dédié concerne les achats de vêtements de travail, la campagne de vaccination, la formation, les annonces pour la recherche de candidats, la part transport remboursée à chaque agent, la maintenance de l'outil d'archivage Kardex ou encore les cotisations diverses ou les achats de documentation.

Masse salariale dédiée 2015 : 620k€ (dont 160k€ consacrés à l'enveloppe ARE – allocation retour emploi)

#### SERVICE JURIDIQUE :

Le budget est reconduit à l'identique (36k€) ; l'essentiel du budget concerne le recours à des conseils extérieurs qui permet de mieux sécuriser les différents actes juridiques.

### 3°) LES PROJETS EN INVESTISSEMENT :

Le budget primitif d'investissement 2015 s'établit à 8 333k€, en baisse de -7,9% par rapport à son homologue 2014.

#### a/ Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement (en recul de -13,4% à 6 131k€) se déclinent comme suit :

-1/ études et logiciels : 186k€

-2/ subventions d'équipement versées : 142k€

-3/ acquisition de mobilier et matériel : 490k€

-4/ acquisitions foncières : 150k€

-5/ travaux sur opérations déjà engagées : 3 123k€

-6/ travaux sur opérations nouvelles, optionnelles : 230k€

-7/travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine : 805k€

-8/ travaux d'entretien et de maintenance de la voirie : 600k€

-9/ travaux des comités de quartiers (Fonds quartiers 21) : 75k€

-10/ autres travaux (micro-projets cœur de ville, aménagement pistes cyclables, mise en accessibilité ... ) : 330k€

#### b/ Dépenses financières :

Il est prévu de rembourser en capital 2 117k€ conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts en portefeuille.

#### c/ Recettes d'équipement et recettes financières :

-1/ autofinancement prévisionnel dégagé : 3 975k€

-2/ autres ressources propres : 3 036k€ (dont FCTVA et taxe d'aménagement pour 1 365k€, subventions et dotations pour 1 671k€)

- 3/ autres immobilisations financières (FDR) : 85k€

- 4/ emprunt pour solde : 1 237k€

L'équilibre réel sur l'exercice 2015 se vérifie à partir de la relation suivante :

.ressources propres (7 095k€) > remboursement en capital (2 117k€)

Vu,

La Directrice générale des services.